

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mardi 05 avril 2022

Date de la convocation: 30/03/2022

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-deux et le cinq avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 9
Votants : 9
Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Didier LARDAT, Pascal FLURIN, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Représentés :

Excusés : Xavier MACIAS, Alexandra FRONTY

Absents : Noël PEREIRA DA CUNHA

Secrétaire de séance : Benoît TOULOUZET

2022_034 - Objet : Budget principal - Approbation du budget primitif 2022

Le projet de Budget Primitif 2022 du budget principal de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de **6 577 093 €**.

Sur proposition du président et suite à une présentation détaillée, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des délégués présents

DECIDE

- d'approuver et de signer le budget primitif principal 2022, s'élevant à :

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement	Cumul
Dépenses	1 152 193	5 424 900	6 577 093
Recettes	1 152 193	5 424 900	6 577 093

- d'autoriser le président à engager son exécution.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/04/2022 065-256501321-20220405-2022_034-DE

Cafou

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ____ / ____ / 20____
et publié ou notifié
le ____ / ____ / 20____

RF
Tarbes

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 19/04/2022
065-256501321-20220405-2022_034-DE